



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE GUADELOUPE
COMMUNE DE TROIS-RIVIERES

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE
ADDITIF AU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
LUNDI 20 JANVIER 2014

* * * * *

1°) AVENANTS AUX MARCHES PUBLICS DE LA COMMUNE DE TROIS-RIVIERES CONCERNANT LA COMPÉTENCE DECHET

L'arrêté préfectoral n°2013/027 du 2 mai 2013 a prévu dans son article 1 l'adhésion de la commune à la Communauté d'agglomération à compter du 1/01/2014.

Cette adhésion, conformément aux dispositions des articles L5211-5 et L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, entraîne le transfert de plein droit à la Communauté de l'ensemble des biens, droits et obligations rattachés à l'exercice des compétences transférées au nombre desquelles figure l'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Quand bien même un avenant n'apparaît pas en droit nécessaire, il semble néanmoins utile de formaliser le changement de personne publique contractante par un tel document.
Toutes les autres conditions d'exécution du marché restent inchangées.

Il convient par conséquent d'autoriser madame le Député Maire à signer avec la CASBT et les attributaires les avenants aux marchés publics suivants :

- MARCHE RELATIF A LA COLLECTE ET AU TRANSPORT VERS LES CENTRES DE TRAITEMENT DES DECHETS RECYCLABLES ISSUS DES COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE REPARTIES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE TROIS RIVIERES

- COLLECTE EN PORTE A PORTE ET TRANSPORT DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES POUR LA COMMUNE DE TROIS RIVIERES, LOT 1 ATTRIBUE À LA SARL GUADELOUPE PROPRETE

- MARCHE DE COLLECTE EN PORTE A PORTE ET TRANSPORT DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES POUR LA COMMUNE DE TROIS RIVIERES, LOT 2 ATTRIBUE A PROPRETE 2000

- MARCHE DE COLLECTE EN PORTE A PORTE ET TRANSPORT DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES POUR LA COMMUNE DE TROIS RIVIERES, LOT 3 ATTRIBUE A LA SARL GUADELOUPE PROPLETE

- AVENANT AU MARCHE DE COLLECTE EN PORTE A PORTE ET TRANSPORT DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES POUR LA COMMUNE DE TROIS RIVIERES, LOT 4 ATTRIBUE À PROPLETE 2000

- AVENANT AU MARCHE DE COLLECTE ET TRANSPORT DES OBJETS ENCOMBRANTS POUR LA COMMUNE DE TROIS RIVIERES ATTRIBUE A LA SARL ROM

- MANDAT POUR LA REALISATION D'UNE DÉCHETTERIE A GRAND'ANSE TROIS-RIVIERES ATTRIBUÉ A LA SEMAG ;

2°) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS BUDGETAIRES : CREATION DE POSTE

Dans le cadre de l'optimisation de l'organisation des services et des compétences dévolues à la Régie des Eaux et Assainissement, il est nécessaire de créer un poste de façon à répondre à des besoins en personnel.

Selon le tableau des effectifs budgétaires, il convient de créer selon les modalités suivantes :

1 poste de catégorie « C »

- Cadre d'emploi : Adjoint Technique
- Filière : Technique
- Grade : Adjoint Technique de 2^{ème} classe
- Fonction : Agent de réseau
- Nombre d'heures : 30 heures / semaine (Temps non complet)
- Date d'effet : 1^{er} février 2014

Il convient aujourd'hui de vous prononcer sur la création de ce poste.

3°) ACQUISITION D'UN LOGICIEL DE GESTION DE COURRIERS ET D'ARCHIVAGE ELECTRONIQUE

Pour poursuivre sa politique de dématérialisation des documents administratifs, entreprise en premier lieu pour les états de paie, puis au premier janvier 2014 pour les pièces justificatives dépenses et recettes, il devient nécessaire que notre collectivité soit équipée d'un logiciel de gestion de courrier et d'archivage électronique.

La dématérialisation est une opération qui consiste à mettre en œuvre des moyens électroniques pour effectuer des opérations de traitement, d'échange et de stockage d'informations sans support papier.

Cette technique doit permettre à la commune de réaliser des économies en coût copie, de réduire l'espace physique en archivage de documents (suppression des armoires physiques) et aussi de gagner du temps dans le traitement de l'information.

Il s'agit pour l'assemblée de se prononcer aujourd'hui sur le plan de financement portant sur la mise à disposition d'un logiciel de gestion et d'archivage de documents numérisés :

Coût total de l'opération : 120 000,00€ HT

Recettes :

ETAT (DETR):	50 000,00€ HT
COMMUNE ET AUTRES:	70 000,00€ HT

Fait à Trois-Rivières, le 20 janvier 2014

Le Député-Maire,
Hélène VAINQUEUR-CHRISTOPHE

